

A 9 heures, M. Etienne ouvre la séance. Il remercie le nouveau directeur de la Maison de l'Inde pour l'hospitalité qui est une fois encore, offerte à notre association.

Sont présents :

MM. ANGLIVIEL DE LA BAUMELLE (Amiens), ARON (Paris I), BERTRAND (Paris I),  
 Mmes BESSICNEUL (Nice), BONNEAU (Caen), MM. BOURRIOT (Lille), BRIANT (Tours),  
 CABANES (Clermont-Ferrand), Melle CARABIA (Limoges), MM. CARRIE (Paris X),  
 Mme CELS (Tours), CHALON (Montpellier), Melle CHANTE (Montpellier), MM. CHAS-  
 TIGNOL (Paris IV), CHRISTOL (Paris I), Mme CLAVEL-LEVEQUE (Besançon), MM.  
 CORBIER (Aix), COUPRY (Bordeaux), DEBORD (Bordeaux), DEMAROLLE (Metz),  
 Melle DENIAUX (Caen), MM. DESANGES (Nantes), DUMONT (Limoges), DUVAL (Mu-  
 sée du Louvre), ETIENNE (Bordeaux), FABRE (Brest), Melle FEUVRIER (Gre-  
 noble), MM. FOUCHER (Tours), FREZOULS (Strasbourg), Mme GAUTIER (Paris IV),  
 MM. HANOUNE (Lille), JACQUES (Reims), LARONDE (Grenoble), LEGLAY (Paris X),  
 LE GALL (Paris I), LEPELLEY (Lille), LERICHE (Caen), LE ROY (Caen), LEVEQUE  
 (Besançon), MANGIN (Dijon), MARTIN (Reims), MAURIN (Paris VIII), Mme NETIVIER  
 (Paris I), Melle NOSSE (Paris VIII), MM. PALANQUE (Aix), PÂPE (Rennes),  
 Mmes PATLAGEAN (Caen), PAVIS D'ESCURAC (Strasbourg), MM. PAYRAU (Poitiers),  
 PELLETIER (Lyon II), Melle PERRIN (Dijon), M. PETIT (Grenoble), Melle QUET  
 (Nantes), MM. REJMY (Saint-Etienne), ROMAN (Saint Etienne), ROUSSEL (Montpel-  
 lier), SAKELLARIOU (Lyon II), Mme THELAMON (Rennes).

Excusés :

Mme DUVAL (Paris XII), M. EVEILLARD (Brest), Melle GUYOT (Orléans), MM. PIETRI  
 (Paris X), REY COQUAIS (Dijon), Mme RUZE (Paris I).

En saluant la présence des représentants de l'APLAES, de l'APHAU  
 ( M. Noël. DUVAL), et de la Société des Médiévistes ( M. J. MEERS), M. ETIENNE  
 se félicite de l'union entre les diverses associations d'historiens de l'en-  
 seignement supérieur.

1) Rapport Financier.

Madame PIETRI présente le bilan de l'exercice 1971-1972.

— Abonnements à la R.E.A.

70 abonnements recueillis par l'intermédiaire de la SOPHAU : soit  
 une somme totale de 3.395 frs qui a été virée aux Belles Lettres le 17 No-  
 vembre 1972.

— Dépenses engagées par la SOPHAU.

a) Congrès de Bordeaux :

Montant total des dépenses (repas, autocars) : 6.711,88 frs.  
 Couvert grâce à la participation de 50 fr versée par 64 membres :  
 3.200 frs  
 Couvert grâce à la subvention accordée par l'Université de  
 Bordeaux III. 3.000 frs.

Le complément, soit 511,88 a été prélevé sur les réserves SOPHAU  
 + 116 remboursement pour le déplacement de  
 627,88 Venancie, représentant invité de  
 l'APLAES

b) Dépenses diverses : Frais de secrétariat.

Grandes enveloppes	19,80	
Timbres	70	
	<hr/>	
	89,80	
TOTAL des dépenses		627,88
		<hr/>
		89,80
		<hr/>
		717,68

- c) Actif à la fin de l'année universitaire 1971-1972 : 1.930 frs. auxquels s'ajoutent déjà quelques cotisations SOPHAU et REA déjà versées pour 1972-1973.

La cotisation annuelle est à verser à la SOPHAU CCP 1807-52 Paris. Elle est de 20 frs (+, pour 1972, 49,50 pour la REA).

2) Congrès de 1973 et de 1974

Le congrès de 1973 aura lieu à Tours le 19 et le 20 Mai. Le thème du rapport général sera : Histoire Ancienne et Anthropologie.

En 1974, le congrès pourrait avoir lieu à DAKAR, et revêtirait un caractère exceptionnel du fait de l'importance du déplacement. Un Colloque sur les rapports de l'Antiquité avec l'Afrique Noire serait mis sur pied, avec invitation lancées par le gouvernement Sénégalais à des personnalités scientifiques étrangères. Le prix du voyage atteindrait environ 1 300 frs (pour une semaine, avec excursion), mais l'organisation de ce congrès suppose un nombre minimum de participants, donc d'engagements fermes. La SOPHAU se prononcera sur ce point à Tours.

3) Elections.

M. ETIENNE exprime sa reconnaissance à Mlle PERRIN et à M. BERTRAND pour le travail qu'ils ont accompli dans leurs fonctions de secrétaires. Leur mandat venant à expiration, Mlle FEUVRIER et M. ARON sont élus secrétaires.

4) Ecoles Françaises à l'étranger.

Le président rapporte que le directeur de l'Ecole d'Athènes lui a confirmé verbalement qu'il était prêt à accueillir des boursiers. En ce qui concerne Rome, il conviendrait de s'enquérir des intentions du Ministère, éventuellement en demandant une audience. Enfin M. ETIENNE s'inquiète de la suppression de la représentation des historiens au Conseil Scientifique de la Casa de Velasquez, et rappelle la doctrine selon laquelle le Conseil d'Administration doit entériner automatiquement les décisions du Conseil Scientifique.

5) Concours de recrutements.

a) l'agrégation

M. ETIENNE souhaite que les programmes soient connus assez tôt pour que les Universités puissent organiser leur enseignement. Il souligne que la disproportion entre le nombre des candidates et celui des candidats, alors même que le nombre des postes proposés à chacun des deux concours est sensiblement égal, met en cause l'actuelle division par sexe à laquelle les présidents de jury demeurent attachés. M. BOURRIOT estime que les filles se montrent moins résistantes que les garçons et que la répartition alphabétique rendrait encore plus difficile la péréquation des notes. Pour Madame LEVEQUE, il ne s'agit pas de favoriser tel ou tel sexe, mais de chercher à recruter les meilleurs professeurs, hommes ou femmes, sans sacrifier à des présupposés non scientifiques sur leurs aptitudes réciproques. M. ETIENNE pense qu'en tout état de cause, des contacts plus étroits entre les jurys, et le recours à des méthodes mathématiques couramment pratiquées ailleurs, permettraient de réduire les inégalités constatées dans les notations des deux jurys.

b) ~~CAPE~~

b) CAPE

M. MARTIN expose les modalités de la nouvelle épreuve orale de ce concours : après une préparation de deux heures, les candidats expliqueront un court document, géographique pour ceux qui auront choisi une leçon d'histoire, historique pour les géographes, qui se verront ainsi proposer des textes courts, des photographies, des cartes etc... L'exercice, affecté du coefficient 3 ( 5 pour la leçon), comprendra un exposé de dix minutes, suivi d'une discussion d'égale durée avec le jury. Il ne s'agira pas d'une épreuve d'érudition, et les candidats ne disposeront que de dictionnaires et d'encyclopédies.

M. BOURRIOT estime que la liste des ouvrages qui seront mis à la disposition des candidats devrait être publiée par les présidents des jurys. MM. ETIENNE, BRIANT, s'inquiètent du caractère de ces ouvrages, souhaitent que les candidats qui ne seront pas des "spécialistes" puissent aussi consulter les manuels généraux. M. FOUCHET souhaite que des contacts soient pris à ce propos, entre les diverses sociétés de spécialistes.

6) C.N.R.S.

Le président se félicite de la mise en cause de la division des commissions 32 et 34 : Il conviendrait de rappeler les vœux de la SOPHAU au Directeur Général du C.N.R.S., d'autant plus qu'il faudrait aux historiens des postes spécifiques.

7) Décret du 6 Novembre réorganisation le C.C.U.

M. ETIENNE rappelle que l'ensemble des sociétés d'historiens a protesté, ainsi que les sections et les groupes du Comité Consultatif ; la section d'Histoire l'a fait le 29 Novembre. Il convient en effet que le Comité Consultatif ne se prononce que sur des critères scientifiques, et qu'il puisse garder sa liberté d'appréciation sans avoir à tenir compte des fluctuations conjoncturelles. Inspiré par une règle de la fonction publique que les historiens n'auraient d'ailleurs pas enfreint, mais dont on voit mal la signification pour une "liste d'aptitudes " de caractère scientifique, le décret est à la fois inacceptable et inapplicable. Aussi les candidats aux prochaines élections devraient-ils s'engager à ne pas appliquer le "numerus clausus" prévu par le décret. MM. LEVEQUE et LE GALL soulignent ce que ce numerus clausus aurait de pernicieux pour la recherche. L'assemblée mandate le bureau pour émettre une protestation, dans le même esprit que celles des autres sociétés de spécialistes.

8) Revue des Etudes Anciennes.

M. ETIENNE rappelle que la cotisation payée en 1972 à la SOPHAU, comprenant le prix de la REA, donne droit au volume 1972 de cette revue ; le numéro de 1971 qui vient de paraître doit être acheté auprès des Belles Lettres. Plusieurs propositions de chroniques ont déjà été faites. ( LERICHE, L'Asie Centrale et ses marges, Mme BONNEAU, Chronique Papyrologique, HANCOCK, La Mosaïque ancienne, etc.) et, comme le souligne M. COUPRY, on peut souhaiter que de nouvelles propositions de chroniques viennent s'ajouter à celles-ci ; à partir de 1973, la correspondance entre numéros <sup>et années</sup> devrait être rétablie.

Les variations de la taille des fascicules, comme des frais de publication, rendent impossible la prévision du prix du volume de 1973.

9) Université et formation continue.

Résumé du rapport de M. FREZOUIS :

Le dernier vestige du rôle "culturel" de l'Université du XIX<sup>e</sup> siècle, le cours public, a disparu en Mai 1968, et l'Université était restée à l'écart d'un certain nombre d'expériences anciennes (universités populaires), visant à mettre à la disposition des gens des que leur culture réclamait, ou à apporter aux adultes la formations qu'ils pouvaient désirer, notamment dans le domaine des langues.

Mais les scientifiques ont été confrontés à la nécessité d'assimiler les techniques industrielles nouvelles, tandis que l'on désirait améliorer le rendement des hommes de tête. D'autre part, apparaissait comme l'une des composantes de la crise de la société, un besoin de communication et de fusion des générations, fondant à la fois l'idée de la coexistence de la vie active et de la formation, et celle d'une nécessaire ouverture sur la société dans son ensemble. Dès lors, l'Université, non sans une certaine ambiguïté, se trouve confrontée à une exigence de formation continue, dont à vrai dire, le premier aspect ne concerne que secondairement nos disciplines, encore que l'on puisse peut-être inclure l'Histoire et la Philosophie au sein des techniques d'expression et de la formation en sciences humaines réclamées par les cadres. Certes, les seuls décrets d'application de la loi de Juillet 1971 à avoir vu le jour concernent le seul secteur privé, ce qui souligne la conception technocratique de cette entreprise. Mais la circulaire du 24 avril 1972 associe les universités à cette oeuvre en créant les missions de formation permanente.

À Strasbourg, ce travail, dirigé essentiellement par des non-universitaires, a consisté essentiellement à créer des structures appropriées, à rechercher un marché, à organiser ce marché, et ce dans 4 directions :

— la formation complémentaire et le recyclage des enseignants du secondaire et du primaire, réserve à l'Histoire Ancienne une place limitée mais réelle, puisqu'elle s'adresse aussi bien aux professeurs de Lettres Classiques qu'à ceux d'Histoire. On en est toutefois surtout resté au stade des projets, compte tenu de l'absence de règlement resté au stade des projets, compte tenu de l'absence de règlement statutaire pour les agents de la fonction publique, qui sont les principaux intéressés. On a toutefois pu élaborer et entreprendre une formation pluridisciplinaire des professeurs de CEG. Mais tout cela reste encore dans le cadre traditionnel des missions de l'Université.

— Relations publiques de l'Université.

On a aussi pu envisager des cycles d'émissions de télévision, destinées aussi bien à des particuliers qu'à des entreprises.

Ce stock de moyens d'enseignement de valeur, doit aussi permettre des loisirs culturels et peut même être l'agent d'une sensibilisation dont tout individu pourrait bénéficier. Mais les moyens dont dispose l'Université, comme l'intérêt des entreprises et des particuliers limitent ce genre d'expérience.

— Offrir à des milieux professionnels les moyens de se "décloisonner"

Les civilisations du passé sont des moyens privilégiés de la nécessaire distanciation de l'homme vis-à-vis de son activité professionnelle, qu'elles offrent les racines de phénomènes appréhendés au présent, ou qu'elles permettent de dégager la spécificité des autres temps; nous avons là une inversion de la perspective humaniste traditionnelle. Mais là encore, il n'est pas évident que la clientèle, (collectivités locales, entreprises etc..) y voit une rentabilité à terme, sans compter qu'il convient d'inventer une pédagogie.

— Apporter à ceux qui sont liés aux échanges internationaux les compléments qui leur sont nécessaires.

On voit quel peut être le rôle de l'Histoire Ancienne pour les pays riches en antiquités.

Une discussion s'ouvre alors, à laquelle participent, outre le rapporteur, Mmes GAUTIER, LEVEQUE, MOTTIVIER, Melle QUET, MM. LEVEQUE, PAFK, CORBIER, REMI, BOURMOT, LE GALL, FOUCHER et FABRE

L'accent est mis sur le rôle des individus dans la promotion d'expériences de formation continue, sur l'importance et les difficultés du "recyclage des enseignants", sur les lacunes d'une législation qui n'accorde pas de décharge de service aux enseignants, sur l'intérêt de la formation d'animateurs culturels, tandis que certains soulignent les dangers d'une formation continue qui, sous couvert de "loisirs" ou de "culture", ne tendrait qu'à améliorer le

rendement immédiat du travailleur, à confirmer ou à masquer son aliénation, à éteindre ses capacités revendicatives etc...

10) Les carrières des enseignants du supérieur.

M. CORBIER rapporte les travaux de la commission technique paritaire à laquelle il a participé.

Les représentants des enseignants, dans leur totalité, souhaitent qu'on s'acheminât vers deux corps, celui des maîtres assistants et celui des maîtres de conférence/professeurs. Or le décret du 6 novembre va à l'encontre de ces vœux, puisqu'on y réaffirme la distinction entre professeurs et maîtres de conférences, et qu'on maintient les assistants, qui constituent aux yeux du ministère, une masse de manœuvre utilisable ou résorbable au gré des besoins.

Après une discussion à laquelle participent Melle MOSSE, MM. LEVEQUE, LE GALL, DESANGES, FREZOULS, DUVAL, l'assemblée décide de clore le débat.

La séance est levée à 13 heures.